

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WESTBURY**

RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LE LUNDI 3 JUIN 2024 À 19 HEURES

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire, tenue par le conseil municipal de Westbury, le lundi 3 juin 2024 à 19 heures au lieu habituel des séances et présidée par le maire Gray Forster.

Présences :

Siège no 1:	Mélanie Cyr
Siège no.2 :	Sylvain Hébert
Siège no 3:	Claudia Gilbert
Siège no.4 :	Rock Lamontagne
Siège no 5:	Mario Dolbec
Siège no 6:	Pierre Reid

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim, M Jean-Charles Bellemare, est aussi présent.

Il y a 6 citoyens dans l'assistance.

ORDRE DU JOUR

1- OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3- LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. Séance ordinaire du 6 mai 2024

4- CORRESPONDANCES

4.1. Demande d'appui : Journal le Haut-Saint-François (le cas échéant)

5- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

6- GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

- 6.1 Comptes payés et à payer
- 6.2 Rapport de délégation
- 6.3 Ressources humaines
- 6.4 Congrès de la FQM 2024

7- AFFAIRES LÉGISLATIVES

- 7.1. Avis de motion : *Règlement 2024-24 mettant en place le Comité de voirie*
- 7.2. Avis de motion : *Règlement 2024-25 mettant en place le Comité des finances*
- 7.3. Avis de motion : *Règlement 2024-26 mettant en place le Comité des ressources humaines*
- 7.4. Avis de motion : *Règlement 2024-27 mettant en place le Comité d'environnement*
- 7.5. Avis de motion : *Règlement 2024-28 mettant en place le Comité consultatif en urbanisme (CCU)*
- 7.6. Nominations au sein des comités : 2024-2025

8- SÉCURITÉ PUBLIQUE

9- AMÉNAGEMENT ET URBANISME

9.1. Redevance pour fins de parcs : lots 6 612 164 à 6 612 168

10- TRAVAUX PUBLICS

10.1. Travaux de pavage sur le chemin du Bassin Sud : Décompte progressif no.1

11- LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

12- DÉPÔT DE RAPPORTS ET SUIVI DE DOSSIERS

13- INVITATIONS

14- **VARIA**

15- **SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS**

16- **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

1.0 **OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM**

Le maire souhaite la bienvenue à tous.

2024-085

résolution no 2024-085

IL EST PROPOSÉ par Mario Dolbec
APPUYÉ par Claudia Gilbert
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE cette assemblée soit déclarée ouverte avec le constat de quorum et de la régularité de la convocation.

ADOPTÉE

2.0 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT que chacun des membres a pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

2024-086

résolution no 2024-086

IL EST PROPOSÉ par Pierre Reid
APPUYÉ par Sylvain Hébert
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour comme déposé.

ADOPTÉE

3.0 **LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **Séance ordinaire du 6 mai 2024**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024 ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

2024-087

résolution no 2024-087

IL EST PROPOSÉ par Mélanie Cyr
APPUYÉ par Claudia Gilbert
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Une copie du procès-verbal a été remise à chacun des membres du conseil.

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024 soit adopté tel que rédigé par le greffier-trésorier par intérim.

ADOPTÉE

4.0 **CORRESPONDANCES**

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim fait un résumé du contenu des correspondances reçues.

4.1. **Demande d'appui : Journal le Haut-Saint-François (le cas échéant)**

2024-088

résolution no 2024-088

IL EST PROPOSÉ par Mario Dolbec
APPUYÉ par Mélanie Cyr
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil municipal du canton de Westbury appuient le journal le Saint-François dans sa demande au gouvernement fédéral de s'assurer que la Société canadienne des postes distribue gratuitement aux citoyens les journaux hebdomadaires régionaux et locaux.

ADOPTÉE

5.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Nom du/de la citoyen/ne	Sujet
Denis Veilleux	- Demande d'aide financière chemin Veilleux

6.0 **GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim fait un résumé de la situation à l'administration municipale.

6.1 **Comptes payés et à payer**

CONSIDÉRANT QUE le greffier-trésorier dépose les rapports faisant état des dépenses autorisées au mois de mai 2024 et à autoriser pour le mois de juin 2024, ainsi que le rapport des dépenses effectuées en vertu *Règlement 2022-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses.*

2024-089

résolution no 2024-089

IL EST PROPOSÉ par Rock Lamontagne
APPUYÉ par Clauda Gilbert
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'APPROUVER la liste des comptes suivants :

Comptes payés en mai 2024	50 341,74 \$
Comptes à payer en juin 2024	102 602,70 \$
Rapport 2022-07 – mai 2024	1 248,69 \$

ADOPTÉE

6.2 **Ressources humaines : directeur général et greffier-trésorier par intérim : contrat à durée déterminée**

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 210 du *Code municipal du Québec* (RLRQ c C-27.1) les municipalités se doivent d'avoir un directeur général, qui est le fonctionnaire principal, et un officier désigné sous le nom de « greffier-trésorier », postes qui peuvent être assumés par une seule et même personne ;

CONSIDÉRANT QUE la personne qui occupe ces postes est absente pour une durée indéterminée depuis le mois de décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'afin de combler le poste, la municipalité a fait appel aux services de M Jean-Charles Bellemare, qui agissait comme consultant, sur une base intérimaire et à temps partiel ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite avoir une personne à temps plein pour occuper le poste de direction générale ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu la confirmation qu'elle pouvait procéder à l'octroi d'un contrat de travail à durée déterminée pour une période d'UN (1) an ;

CONSIDÉRANT QU'une proposition de contrat à durée déterminée a été convenue avec M Bellemare ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité des ressources humaines ont pris connaissance de la proposition contractuelle, s'en montrent satisfaits et en font la recommandation au conseil municipal ;

2024-090

résolution no 2024-090

IL EST PROPOSÉ par Sylvain Hébert
APPUYÉ par Rock Lamontagne
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil autorise et mandate Monsieur Gray Forster, maire, à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de travail à durée déterminée avec M Jean-Charles Bellemare, selon les termes et conditions du document présenté en annexe.

ADOPTÉE

6.3 Congrès de la FQM 2024

2024-091

résolution no 2024-091

IL EST PROPOSÉ par Pierre Reid
APPUYÉ par Sylvain Hébert
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil municipal autorisent le directeur général et greffier-trésorier par intérim à procéder à l'inscription au congrès annuel de la FQM des membres du conseil suivants :

- Pierre Reid	- Claudia Gilbert
- Rock Lamontagne	- Sylvain Hébert
- Gray Forster	- Mélanie Cyr

QUE la personne occupant le poste à la direction générale soit aussi autorisée à s'inscrire au congrès ;

QUE les conseillers fassent un résumé aux citoyens des ateliers auxquels ils ont participé au retour du Congrès ;

QUE les frais d'inscription, de déplacement et d'hébergement soient pris aux budgets prévus à cette fin.

ADOPTÉE

7.0 **AFFAIRES LÉGISLATIVES**

7.1. Avis de motion : Règlement 2024-24 mettant en place le Comité de voirie

AVIS DE MOTION est donné par Pierre Reid qu'à la prochaine séance ordinaire du conseil municipal, le *Règlement 2024-24 mettant en place le Comité de voirie* sera adopté.

Le dépôt du projet de règlement est par la présente fait.

7.2. Avis de motion : Règlement 2024-25 mettant en place le Comité des finances

AVIS DE MOTION est donné par Mélanie Cyr qu'à la prochaine séance ordinaire du conseil municipal, le *Règlement 2024-25 mettant en place le Comité des finances* sera adopté.

Le dépôt du projet de règlement est par la présente fait.

7.3. Avis de motion : Règlement 2024-26 mettant en place le Comité des ressources humaines

AVIS DE MOTION est donné par Claudia Gilbert qu'à la prochaine séance ordinaire du conseil municipal, le *Règlement 2024-26 mettant en place le Comité des ressources humaines* sera adopté.

Le dépôt du projet de règlement est par la présente fait.

7.4. Avis de motion : Règlement 2024-27 mettant en place le Comité d'environnement

AVIS DE MOTION est donné par Sylvain Hébert qu'à la prochaine séance ordinaire du conseil municipal, le *Règlement 2024-27 mettant en place le Comité d'environnement* sera adopté.

Le dépôt du projet de règlement est par la présente fait.

7.5 Avis de motion : Règlement 2024-28 mettant en place le Comité consultatif en urbanisme (CCU)

AVIS DE MOTION est donné par Rock Lamontagne qu'à la prochaine séance ordinaire du conseil municipal, le *Règlement 2024-28 mettant en place le Comité consultatif en urbanisme (CCU)* sera adopté.

Le dépôt du projet de règlement est par la présente fait.

7.6 Nominations au sein des comités : 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal souhaitent mettre en place des comités consultatifs afin d'étudier des sujets relatifs aux affaires municipales ;

CONSIDÉRANT QU'avis de motions ont été donnés afin de mettre en place ces comités par le biais de règlements municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE les membres qui constitueront ces comités consultatifs doivent être nommés par résolutions ;

2024-092

résolution no 2024-092

IL EST PROPOSÉ par Rock Lamontagne

APPUYÉ par Claudia Gilbert

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres des comités consultatifs soient les suivants :

- COMITÉ DE VOIRIE : Pierre Reid, Mario Dolbec, Rock Lamontagne
- COMITÉ DES FINANCES : Pierre Reid, Sylvain Hébert
- COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES : Mélanie Cyr, Claudia Gilbert
- COMITÉ D'ENVIRONNEMENT : Mélanie Cyr, Sylvain Hébert
- COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME : Rock Lamontagne, Mario Dolbec

QUE la durée du mandat de ces membres se termine le 7 novembre 2025, soit au moment de la prochaine élection municipale.

ADOPTÉE

8.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Il y a discussion au sujet de l'Organisation municipale de sécurité civile et du besoin de se pencher rapidement sur ce comité.

9.0 AMÉNAGEMENT ET URBANISME

9.1. Redevance pour fins de parcs : lots 6 612 164 à 6 612 168

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire des lots 5 755 473 et 6 434 997 a déposé une demande de permis de lotissement en vue de remplacer les lots ci-haut par les lots 6 612 164 à 6 612 168 tel qu'illustré dans le plan cadastral préparé par A-G, à la minute 2453;

CONSIDÉRANT QUE le plan présenté est conforme au règlement de lotissement ;

CONSIDÉRANT QUE l'opération cadastrale faisant l'objet de la demande de permis de lotissement est assujettie à une redevance pour fins de parcs ou de terrains de jeux ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de lotissement prévoit à l'article 4.3, que le pourcentage de la valeur du terrain à verser en paiement est fixé à DIX POUR CENT (10 %) ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de lotissement prévoit, à l'article 4.3, que la valeur du terrain devant être cédé peut être établie selon la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la valeur des terrains composés des lots 5 755 473 et 6 434 997 inscrite au rôle d'évaluation de la Municipalité est de CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE CINQ CENTS DOLLARS (177 500 \$) ;

CONSIDÉRANT QUE le montant à payer est établi en multipliant DIX POUR CENT (10 %) de la valeur du terrain ;

2024-093

résolution no 2024-093

IL EST PROPOSÉ par Rock Lamontagne
APPUYÉ par Mario Dolbec
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le montant pour la redevance pour fins de parcs ou de terrains de jeux pour la création des lots 6 612 164 à 6 612 168 s'élève à DIX-SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE DOLLARS (17 750 \$).

ADOPTÉE

10.0 **TRAVAUX PUBLICS**

10.1 Travaux de pavage sur le chemin du Bassin Sud : Décompte progressif no.1

2024-094

résolution no 2024-094

IL EST PROPOSÉ par Pierre Reid
APPUYÉ par Mario Dolbec
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil municipal autorisent le directeur général et greffier-trésorier par intérim a effectué le déboursé de DEUX CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE TROIS CENT SOIXANTE-SEPT DOLLARS ET TRENTE-SIX SOUS (288 367,36 \$), correspondant au montant du décompte progressif numéro 1 présent en annexe, pour les travaux de pavage du chemin du Bassin Sud.

ADOPTÉE

11.0 **LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

Aucun sujet n'est prévu à l'ordre du jour.

12.0 **DÉPÔT DES RAPPORTS ET SUIVIS DE DOSSIERS**

<p>Conseillère no.1 Mélanie Cyr :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Régie incendie</i> : rencontres en cours - <i>Schéma de couverture de risques</i> : présentation à Bury de l'avancement des travaux - <i>Régie des Hameaux</i> : rencontres à venir - <i>Chambre de commerce du Haut-Saint-François</i> : tournoi de golf le 7 juin prochain
<p>Conseiller no.2 : Sylvain Hébert</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Comité d'environnement</i> : va s'occuper aussi des matières résiduelles et dossier du 2^e bac
<p>Conseillère no.3 Claudia Gilbert :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Marche-Cours pour le Haut</i> : retour sur l'événement et sur celui de 2025 (East-Angus et Westbury reçoivent) - <i>Comité loisirs de la MRC</i> : plusieurs activités en planifications, notamment Loisirs nocturnes, Corridor Bleu et subventions disponibles.
<p>Conseiller no.4: Rock Lamontagne</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Comité voirie</i> : doit avoir une rencontre sous peu - <i>Comité consultatif en urbanisme</i> : selon les projets
<p>Conseiller no.5 : Mario Dolbec :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Comité voirie</i> : va avoir une rencontre sous peu pour planifier les travaux.
<p>Conseiller no.6 : Pierre Reid :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Schéma de couverture de risques</i> : rencontre à Bury, les maires sont inquiets des coûts élevés pour les petites municipalités. - <i>Schéma d'aménagement et de développement de la MRC</i> : importance de participer, particulièrement en ce qui concerne les milieux humides et hydriques et l'impact sur les producteurs agricoles et forestiers. - <i>Chambre de commerces du Haut-Saint-François</i> : délégation au DGI à venir. - <i>Comité de sécurité civile</i> : doit se rencontrer rapidement pour faire la mise à jour
<p>Maire : Gray Forster</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Schéma de couverture de risques</i> : coûts élevés pour les petites municipalités pour pouvoir se conformer, car c'est un schéma pour l'ensemble de la MRC. L'importance de l'entraide entre les municipalités, incluant celles des autres MRC et comment cela a un impact sur la conformité au schéma. - <i>États financiers 2023 de la MRC</i> : surplus important (plus de 900 000 \$), mais la majorité du surplus est déjà affecté à des projets. - <i>Comité d'environnement de la MRC</i> : aura un impact sur les travaux du comité de la municipalité.

13.0 **INVITATIONS**

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim fait un résumé des invitations reçues à la municipalité.

14.0 **VARIA**

Aucun point n'est soulevé.

15.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Nom du/de la citoyen/ne	Sujet
Denis Veilleux	- Schéma de couverture de risques

16.0 **FERMETURE**

CONSIDÉRANT QUE tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance, ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, ont été traités;

2024-095

résolution no 2024-095

IL EST PROPOSÉ par Mario Dolbec
APPUYÉ par Mélanie Cyr
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit fermée.

ADOPTÉE

L'assemblée est levée à 20:40

Je, le soussigné, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions émises dans la présente assemblée.

Gray Forster
MAIRE de Westbury

Jean-Charles Bellemare
Directeur général et greffier-trésorier par intérim